



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2020 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.



SOUS UTILISATION DE LA FORMATION

Le secteur est caractérisé par une faiblesse relative dans l'accès à la formation professionnelle.

En effet, il regroupe 15,3 % des salariés du champ de l'OMPL et est à l'origine de 9,5 % des actions de formation. Seul 12,0 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.



TAUX PLUTÔT MODESTE D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein du secteur :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (10,3 %). Par rapport au champ de l'OMPL, le taux d'accès à ce dispositif est plus faible ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont globalement moins formatrices que l'ensemble du champ de l'OMPL.

Données de cadrage 2020¹

Nombre total d'actions de formation	922	6 025	416	1 099	8 462	89 175
Effectifs salariés totaux ²	3 374	51 895	3 790	11 399	70 458	459 600
Nombre d'entreprises formatrices	175	2 097	108	269	2 649	25 364
Nombre total d'entreprises	383	11 556	455	1 501	13 895	102 031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation ³			Taux d'entreprises formatrices ⁴		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,1	1,1	26,1	1,3	7,8	41,5
	0,4	1,6	9,6	1,7	5,2	13,2
	0,1	0,9	9,9	1,1	5,5	20,0
	0,2	0,9	8,6	1,2	3,9	14,3
	0,4	1,4	10,3	1,6	5,1	14,3
	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche au niveau du champ de l'OMPL.

2 : données estimées.

3 : ensemble des actions de formation.

4 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.

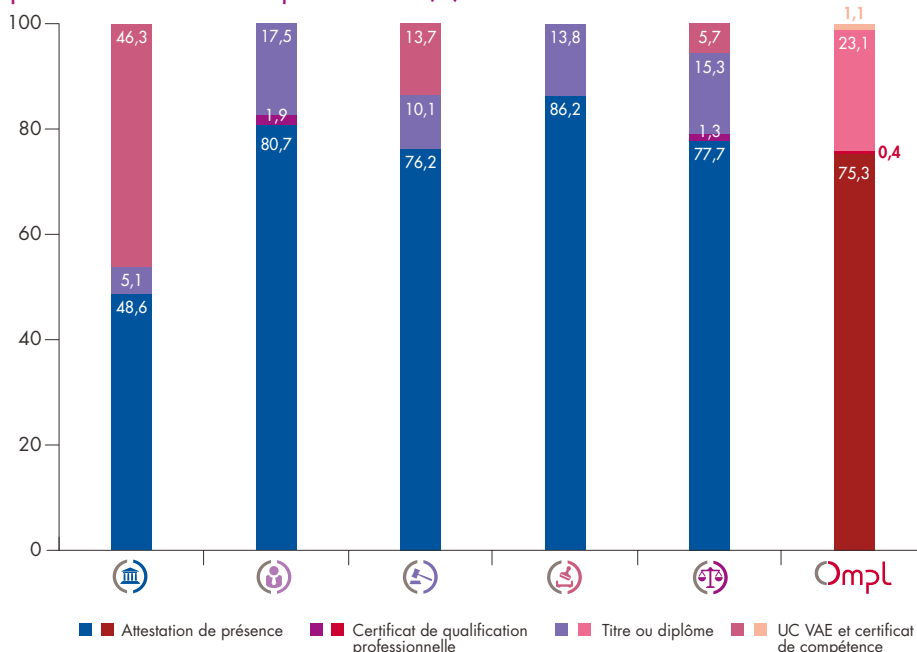


LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du secteur, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence, 77,7 % (stages et assimilés).

À l'exception des titres et diplômes, les autres sanctions sont plus marginales.

Répartition des formations par sanction (%)



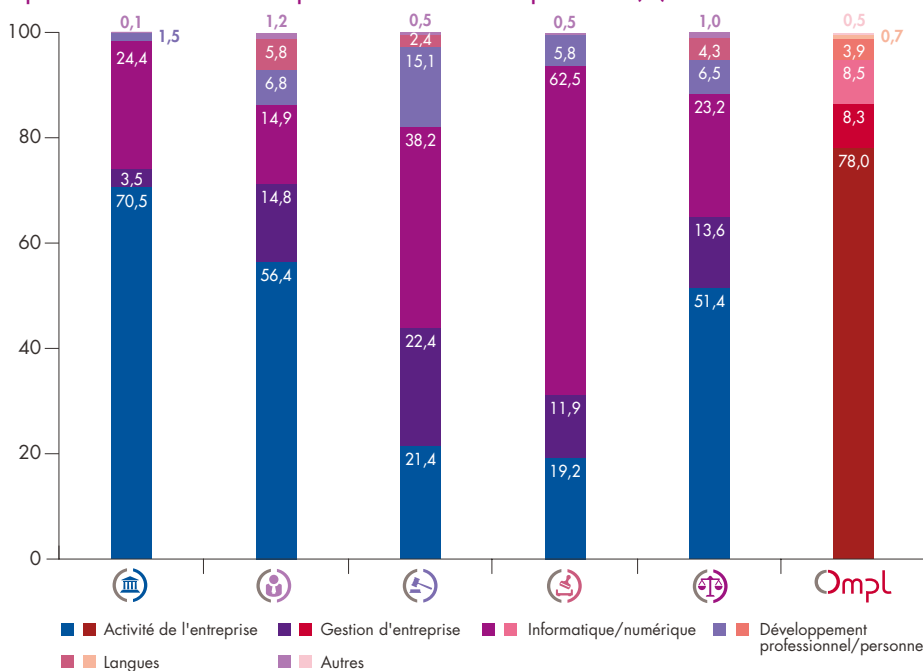
Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



DOMAINES DE COMPÉTENCES VARIÉS

Les besoins du secteur en acquisition de compétences concernent principalement l'activité première de l'entreprise (51,4 %), l'informatique ou les outils numériques et la gestion d'entreprise (management, gestion financière, gestion des ressources humaines...).

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



Secteur juridique

Branches professionnelles



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans le secteur, 82,2 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est plus importante que celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur (estimée à 76,5 % en 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



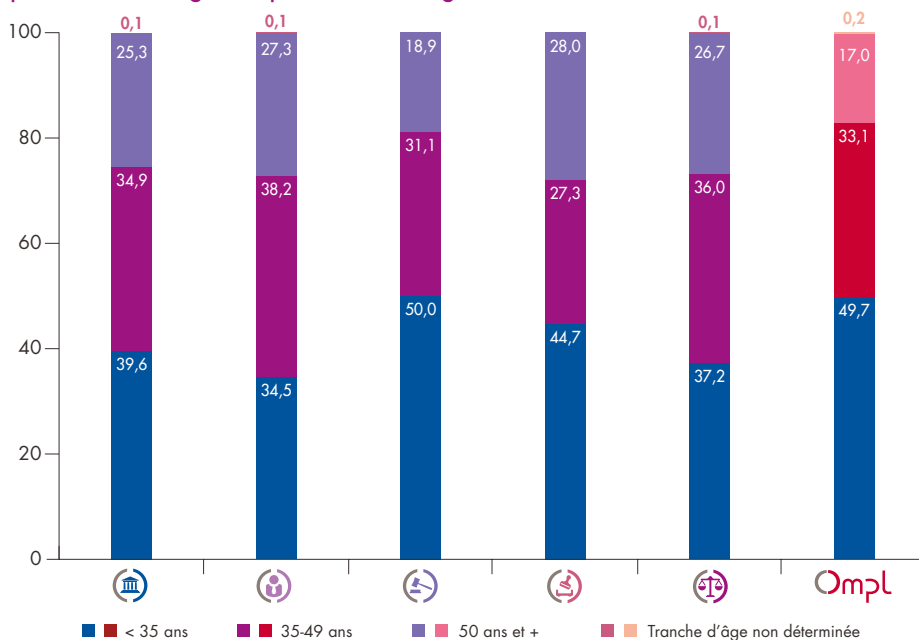
Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement un peu moins nombreux parmi les stagiaires : 37,2 % des formés contre 37,6 % des salariés (part estimée pour 2020). Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources : OPCO EP, bases formation 2020.

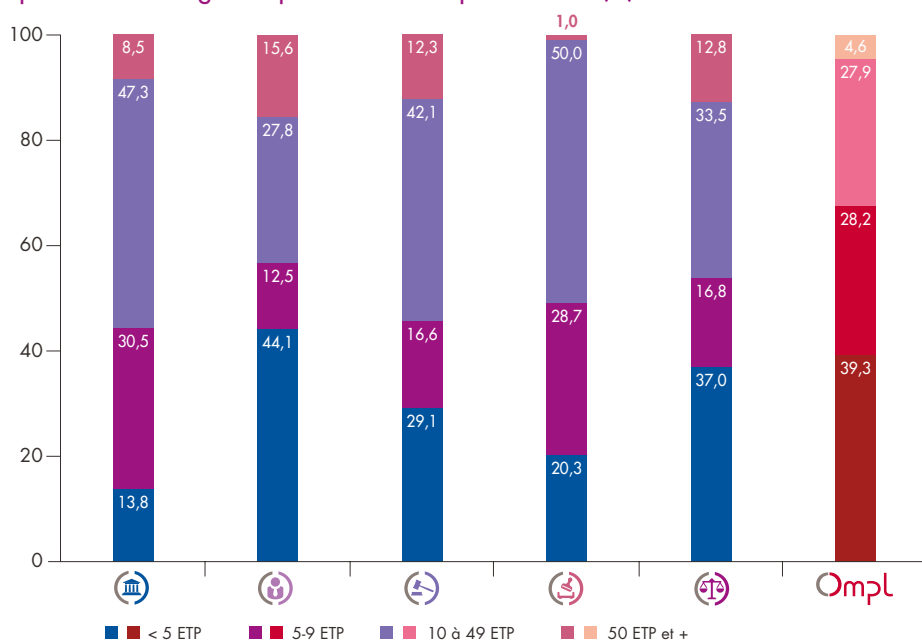


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 53,8 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 51,1 % des salariés du secteur.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 46,3 % des stagiaires contre 48,9 % des salariés.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de développement des compétences varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (14,4 %) et minimal pour les DOM (1,4 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,3	0,9	14,4
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	1,0	13,0
Bretagne	0,2	0,6	13,0
Centre-Val de Loire	0,0	0,8	6,7
Corse	0,0	0,9	6,3
DOM	0,0	1,3	1,4
Grand Est	0,3	2,0	13,2
Hauts-de-France	0,2	1,0	6,4
Île-de-France	0,5	0,9	9,1
Normandie	0,1	1,1	13,9
Nouvelle-Aquitaine	0,2	0,8	10,6
Occitanie	0,1	1,6	13,2
Pays de la Loire	0,4	0,8	10,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,2	1,3	11,7
	0,4	1,4	10,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.